



CTS Traction de LILLE



Les Cheminots n'ont pas besoin d'ordonnances pour faire preuve de solidarité nationale !



La crise sanitaire sans précédent que nous vivons est déjà difficile à supporter par tous. Mais la direction SNCF en rajoute une couche, puisque sous couvert d'ordonnances gouvernementales prises à la hussarde, elle tente encore une fois de réduire les droits des cheminots.

Dernièrement, à travers un temps réel, elle essaye tant bien que mal, de faire comprendre aux Cheminots que des dispositions exceptionnelles seront prises en interne pour faire face à cette crise.

Pour la CGT, «donner 5 jours de repos au titre de l'effort de guerre » est tout simplement inacceptable. Les Cheminots, de part leur investissement quotidien depuis le début de cette crise, sont eux aussi en 1ère ligne et prennent déjà largement leur part face à cette épreuve.

La France vit une crise sanitaire sans précédent que personne n'aurait pu prévoir.

Les Cheminots, ainsi que leur famille, ne sont évidemment pas épargnés par le COVID-19.

La CGT et son CTS Traction saluent le professionnalisme et l'engagement des Cheminots, preuve en est, s'il le faut, de leur attachement à la mission de service public.

Malgré les risques pris au quotidien face à ce virus, des Cheminots continuent d'assurer la continuité du service avec une réelle crainte de contracter et transmettre le CORONAVIRUS.

Les Cheminots, encore plus dans cette période, sont des salariés indispensables pour notre pays. La France a toujours eu besoin du transport ferroviaire tant pour le FRET que pour les usagers, et notamment le personnel soignant qui combat au quotidien le COVID 19, sauvant au passage des milliers de vies.

**DONC OUI, DISONS MERCI
AUSSI AUX CHEMINOTS.**

A travers une énième entourloupe, la Direction de la SNCF, essaye de dénoncer le droit au repos des Cheminots.

Les nouvelles règles décrétées par cette Direction imposeraient le pillage d'un certain nombre de repos des Cheminots, pourtant bien acquis en compensation des contraintes imposées par la continuité du Service. (Travail en horaires décalés, de nuit, 7 jours sur 7, et 365 jours par an).

La CGT le rappelle, la Direction ne peut en aucun cas **IMPOSER LES CONGÉS**. Car pour que ceci soit possible, il faut forcément l'accord de l'agent.

Les congés acquis par les salariés doivent servir à accéder aux loisirs, aux vacances, aux temps libres... tout ce qui est formellement interdit en cette période de confinement.

Pour la CGT, l'ordonnance prise par le gouvernement n'est pas acceptable, car cela reviendrait à dire que les cheminots confinés chez eux, le seraient non pas par «responsabilités collectives» mais juste pour convenances personnelles!!!
Inacceptable pour la CGT

La CGT rappelle que si, au nom de la continuité du service public, des trains continuent de circuler, c'est bien parce que des cheminots sont en télétravail (GM, DPX, etc..) et que d'autres, comme les ADC, continuent eux d'assurer leur service.

«Donner» 5 jours de repos s'apparenterait à être bénévoles, étant donné que le travail n'ouvrirait tout simplement pas droit aux congés et aux repos qu'ils génèrent!!!
IMPENSABLE!

Contrairement à ce que raconte la Direction, **la CGT n'a signé aucun accord et encore moins validé ces nouvelles attaques contre les droits des salariés.** La Direction avait d'ailleurs toutes latitudes pour décider de ne pas mettre en œuvre ce qui n'est, en fait, que de simples recommandations du Gouvernement.

En cette période de crise, la solidarité doit, plus encore, être de mise. La CGT rappelle qu'il existe d'autres moyens d'y participer comme taxer par exemple les transactions financières, s'attaquer à l'exode fiscale, rétablir l'ISF, etc...

De l'argent, il y en a, alors arrêtons de taxer toujours les mêmes personnes (semaine de 60h de travail, dons de repos, etc..).

A cela s'ajoute également qu'à travers ses ordonnances, le gouvernement veut faire subir d'autres attaques aux salariés, visant notamment à déréglementer le droit du Travail.

Ils en ont rêvé, le COVID-19 pourrait les y aider.

La CGT ne soutiendra pas la direction dans ce choix de perte de repos.

A Lille le 10 avril 2020